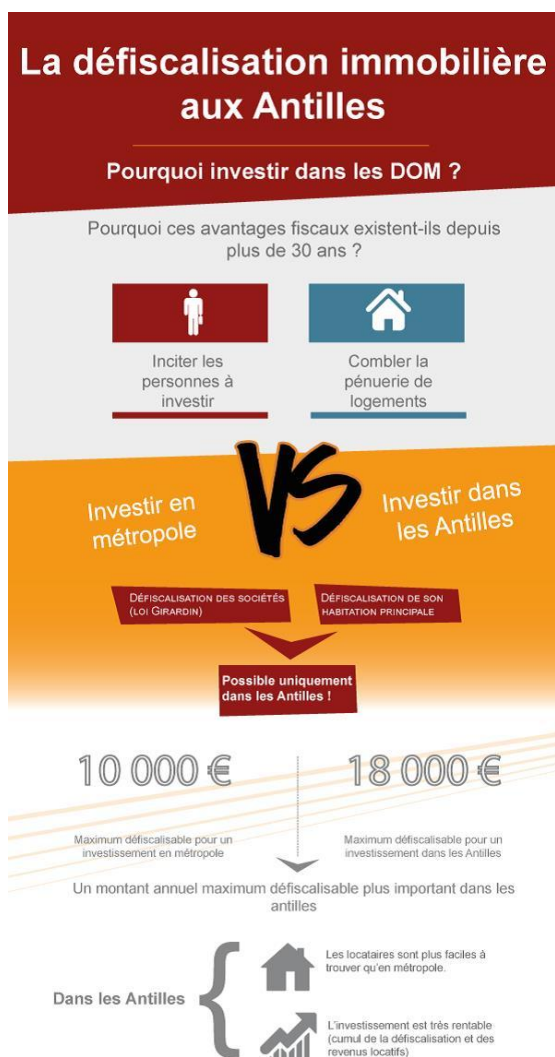




Défiscalisation immobilière dans les Antilles : quels avantages ?

L'Agence française de l'immobilier (AFDI) vient de publier une étude sur la défiscalisation immobilière dans les Antilles. L'infographie qui en découle présente notamment le profil des personnes ayant souhaité défiscaliser, le montant de l'investissement réalisé ou encore les avantages de ce placement immobilier. Avantages qui n'auront cours que jusqu'à fin 2017...



Défiscaliser dans les DOM : quels avantages ?

Si la défiscalisation est bien entendu possible en métropole, cette opération ne présente pas autant d'avantages que le fait de **défiscaliser dans les Antilles**. L'atout principal de la **défiscalisation en Guadeloupe ou en Martinique** reste de pouvoir **défiscaliser son habitation principale**. « *Habiter huit mois par an dans son logement outre-mer suffit pour le considérer comme habitation principale, ce qui ouvre de belles perspectives* », précise Laurent **Vanoverschelde**, directeur général d'AFDI.

En optant pour l'**acquisition d'un logement neuf dans les DOM**, il faut également savoir que 18.000€ par an seront défiscalisables, contre 10.000 seulement en métropole. Enfin, la loi Girardin offre la possibilité aux



[Visualiser l'article](#)

sociétés de défiscaliser ces achats immobiliers alors qu'en métropole, cette opération ne peut être effectuée qu'à titre personnel.

Autant d'avantages qui ne peuvent que séduire les investisseurs. D'autant qu'« *aux Antilles, la demande de logements est très forte, les locataires sont faciles à trouver* », souligne le DG d'AFDI, qui souligne que « *la défiscalisation immobilière aux Antilles est un dispositif qui permet non seulement de faire des économies d'impôts, mais également d'avoir des revenus complémentaires stables, de diversifier son patrimoine et de profiter d'une résidence dans un endroit ensoleillé à l'issue de la période de défiscalisation* ».

Attention à investir dans les Antilles avant fin 2017

Si les premières mesures visant à inciter à l'**investissement immobilier locatif dans le neuf** remontent au milieu des années 80 en France, les dispositifs n'ont cessé d'évoluer. La réglementation change régulièrement, même si l'objectif final reste le même : **encourager les investissements immobiliers afin de pallier la pénurie de logements**. Si la loi Pinel Outre Mer a donné un nouveau souffle à l'investissement locatif dans les DOM, il semble important de prendre en compte le fait que **la fin de l'année 2017 va marquer une échéance décisive** dans les possibilités de défiscalisation suite à un achat immobilier.

« *C'est donc le dernier moment pour profiter de la réglementation actuelle* », résume l'AFDI, qui a vu le jour en 2000 dans les Antilles et se développe aujourd'hui sur l'ensemble du territoire national sous forme de franchise. Spécialisé dans les métiers de l'immobilier, aussi bien la vente immobilière que la gestion locative, le financement ou la défiscalisation, AFDI a généré en 2016 un CA de 1,2 M€ et compte franchir la barre des 40 implantations d'ici 2020.

